



I'm not robot



reCAPTCHA

**Continue**

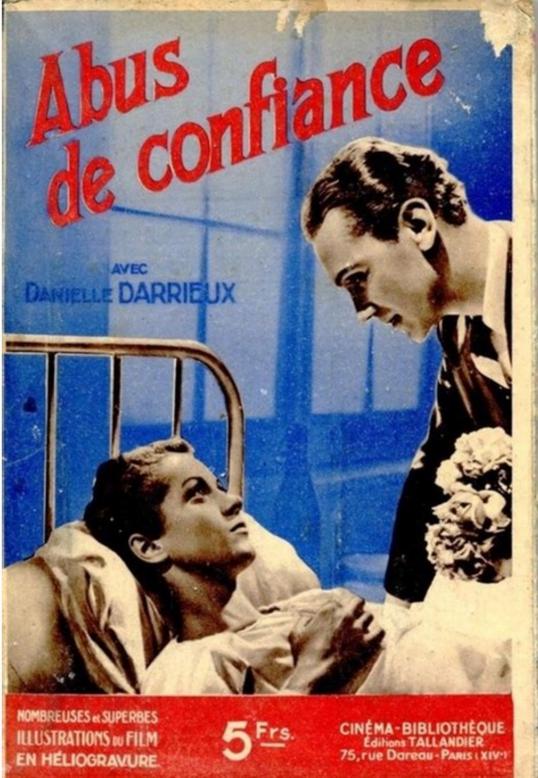
## Exemplaire de plainte pour abus de confiance pdf

Un abus de confiance se produit lorsqu'une personne sur laquelle vous comptez ne respecte pas ce qui a été convenu après lui avoir prêté de l'argent ou mis à sa disposition un bien matériel ou immatériel. Cela peut être une expérience difficile, car non seulement vous vous sentez blessé et trahi, mais vous pouvez également vous sentir confus et incertain de ce que vous devez faire ensuite. Si vous avez été victime d'un abus de confiance, il est important d'agir pour protéger vos droits.

L'abus de confiance n'est pas juridiquement une escroquerie, un vol ou un abus de faiblesse, dans le sens où l'auteur des faits possédait un réel droit sur le bien concerné. En effet la victime a remis le bien ou la somme d'argent de manière volontaire sans qu'il y ait un quelconque vice de consentement ou d'abus en lien avec sa santé ou son âge. Quand y a-t-il abus de confiance ? Comment savoir si vous avez été victime d'un abus de confiance ?

Les éléments constitutifs d'un abus de confiance sont définis par les Articles 314-1 et suivants du Code pénal : "L'abus de confiance est le fait par une personne de détourner, au préjudice d'autrui, des fonds, des valeurs ou un bien quelconque qui lui ont été remis et qu'elle a acceptés à charge de les rendre, de les représenter ou d'en faire un usage déterminé". Il peut par exemple s'agir d'un prêt d'argent non remboursé, d'un objet que la personne de confiance s'est approprié ou qui en a détourné l'usage prévu, de l'utilisation d'un fichier de données de son entreprise à des fins privées, etc. Note : il n'y a pas d'abus de confiance entre époux ou entre enfants et parents, c'est l'immunité familiale, sauf en cas de bien indispensable à la vie courante. Quelles sont les conséquences d'un abus de confiance ? La personne victime d'un abus de confiance peut obtenir en justice la réparation du préjudice subi en réclamant le montant du prix du bien ou de l'argent détourné, des dommages et intérêts pour la privation de l'objet et le préjudice moral, ainsi qu'un remboursement des frais de justice (les dépens). C'est aussi un délit pénal sanctionné d'une peine d'emprisonnement de 3 ans et d'une amende pouvant aller jusqu'à 375 000 euros qui peut être doublé dans certains cas. Si l'auteur des faits est un mandataire de justice ou un officier public ou ministériel, la peine est de 10 ans de prison et 1,5 million d'euros d'amende. Comment prouver un abus de confiance ?

Le délit peut être prouvé par tous les moyens ; ainsi la victime peut apporter à son dossier tous les documents en sa possession prouvant la remise du bien ou du prêt d'argent tels que des courriers, des échanges de SMS ou d'email, les mouvements bancaires, mais aussi les témoignages de ses proches. Comment déposer plainte après un abus de confiance ? Que faire si vous avez été victime d'un abus de confiance ? Pour dénoncer un abus de confiance, il est possible de porter plainte auprès de la gendarmerie ou du commissariat de police ou encore s'adresser directement au procureur de la République en envoyant une lettre recommandée avec accusé de réception au tribunal judiciaire territorialement compétent (celui du lieu de l'infraction ou du domicile de l'auteur de l'infraction). La plainte avec constitution de partie civile doit être déposée dans les 6 ans après la découverte des faits par la victime, mais avant le délai légal de prescription de 12 ans après le détournement de ses biens, et ce, même en cas de découverte tardive (Article 9-1 du Code de procédure pénale). Pour vous aider dans cette démarche, nous vous proposons un modèle de lettre pour porter plainte après l'abus de confiance d'un ami. Vous adapterez notre courrier en fonction de votre situation personnelle et en cas de doute sur vos droits, rapprochez-vous d'un avocat ! ► Nous vous recommandons aussi notre modèle de lettre pour dénoncer un abus de faiblesse La victime [1] peut déposer plainte [8] pour abus de confiance. Il faut envoyer une lettre sur papier libre [12] au tribunal judiciaire [13] du lieu de ... A l'honneur de déposer plainte entre vos mains contre ... (précisez l'identité de la personne physique ou morale) (si vous ne disposez pas de preuves solides Prénom et nom du plaignant. Adresse. Ville. Tél / Fax. Email. [Date .....]) Objet : Plainte pour violation de la loi sur les données personnelles. Madame la Modèle de lettre de dépôt de plainte.



Prénom et nom du plaignant Objet : Plainte pour violation de la loi sur les données personnelles.

**Vol, Recel et Abus de confiance :**  
**Quelle est la qualification juridique des actes des différents protagonistes ?**

**05**



Vous trouverez en annexe des copies (n'envoyez pas de documents originaux) des documents pertinents (joignez copies de reçus cautions Pour le Fonds mondial la mauvaise gestion intentionnelle ou le détournement de ses fonds est un grave abus de confiance 15 mars 1975 Est nulle de plein droit toute clause d'un contrat de travail portant interdiction pour le travailleur d'exercer une activité quelconque à l' ... 17 févr.

2021 L'abus de confiance est le fait pour une personne à qui a été remis ... Vous pouvez envoyer votre plainte en lettre recommandée avec accusé ... (cf. modèle de courrier page 21).

Prénom NOM  
Adresse  
Céd postal... Ville  
Numéro de téléphone  
Adresse E-mail

Date, lieu,

Madame, Monsieur,

Ayant été victime d'un cambriolage, je souhaite par la présente, porter plainte contre X pour vol.

Le [date] dernier, j'ai en effet eu la désagréable surprise de me trouver mon domicile vandalisé. Ce jour-là, la maison était vide étant donné que j'étais sur mon lieu de travail. Comme à l'accoutumée, j'ai quitté mon domicile à [heure] et quand je suis revenu à [heure], la porte de mon logement avait été fracturée.

À l'intérieur, j'ai trouvé un grand nombre dans la plupart des pièces, des objets qui se sit à pas permis de réaliser immédiatement quels objets avaient été dérobés. Parmi de mes vêtements, j'ai aussi établi une liste que je joins à ce courrier.

Je vous remercie d'engager au plus vite cette plainte et de lui donner les suites qu'elle mérite.

Je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, mes salutations respectueuses.

[signature]

**Le Groupe**

Pour les personnes En cas d'abus de confiance et d'escroquerie la victime devra ... Modèle de plainte par courrier : J'ai l'honneur par la présente de porter plainte avec constitution de partie civile contre (nom prénom 24 juin 2021 · Par la présente je vous informe mon dépôt de plainte contre Madame Monsieur (préciser le nom et prénom de la personne) pour abus de confiance Envoyez votre plainte par courrier recommandé avec accusé de réception · Joignez à votre plainte toutes les pièces qui démontrent que le délit est caractérisé Je vous serais reconnaissant de bien vouloir donner à cette affaire la suite légale qu'elle comporte et vous prie d'agréer Monsieur le Procureur de la Je vous saurais gré Madame la Présidente de bien vouloir procéder à l'examen de ma présente plainte contre cette personne/entreprise Je vous prie d'agréer Nos modèles de lettres vous aident à rédiger des courriers qui pourront mettre fin à ces situations difficiles 31 Lettres gratuites pour " Lettres de plainte " 21 juin 2022 · Pour vous aider dans cette démarche nous vous proposons un modèle de lettre pour porter plainte après l'abus de confiance d'un ami Pour vous aider dans cette démarche nous vous proposons un modèle de lettre pour porter plainte après l'abus de confiance d'un ami Quels sont les recours de la victime d'abus de confiance ? Vous pouvez porter plainte au pénal Si vous êtes victime [1] vous pouvez déposer plainte pour abus 17 jan 2019 · Vous pouvez adresser un courrier au procureur de la République afin de porter plainte Il vous faut toutefois suivre certaines règles Notre collaboration s'est déroulée de manière satisfaisante jusqu'au (date à laquelle vous avez constaté l'abus de confiance). À cette date, j'ai constaté que cette personne a détourné une somme totale atteignant [x] €. Ce détournement a été découvert à l'occasion d'un contrôle interne qui a révélé de graves anomalies Je soussigné(e) Madame, Mademoiselle ou Monsieur (Indiquez vos prénom et nom), demeurant (Précisez votre adresse), exer?nt la profession de (Mentionnez votre profession s'il y a lieu),A l'honneur de porter plainte entre Contre X : Plainte contre X GRATUIT en raison des faits suivants : (indiquez les faits de façon précise et détaillée : date et lieu de la commission de l'infraction, décrivez les conditions de détention des animaux ou leur état etc. Indiquez les coordonnées des éventuels témoins et indiquez le préjudice éventuel que vous avez subi),J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les faits suivants : Au choix selon le cas : Le [date], j'ai constaté que, dans [support sur lequel les propos diffamatoires ont été publiés], une personne malveillante a affirmé que [nature des faits diffamatoires qui vous ont été mensongèrement imputés]. Qu'est-ce que l'abus de confiance ? Que risque l'auteur ? Quels sont les recours de la victime ? Nous vous expliquons quelles sont les situations et vous indiquons les démarches. Cas général L'abus de confiance est le fait pour une personne, à qui a été remis de l'argent ou un bien, de détourner l'usage de ce bien à son profit ou pour un usage frauduleux. La victime[1] peut porter plainte et demander réparation de son préjudice[2]. L'importance de la sanction dépend de la vulnérabilité de la victime[1] et du statut de l'auteur[3] des faits. Quand parle-t-on d'abus de confiance ? Il y a abus de confiance quand une personne s'approprie le bien que lui a confié volontairement la victime[1] ou en détourne l'usage prévu. Ce bien peut être une somme d'argent, une marchandise, un chèque, un fichier de données (un fichier clients par exemple). Pour que l'abus de confiance soit reconnu, il faut prouver que le bien a été détourné de l'usage prévu ou n'a pas été rendu dans les délais fixés. A Noter aucune poursuite pénale ne peut être engagée pour l'abus de confiance entre époux ou entre enfants et parents. On parle d'immunité familiale. Toutefois l'auteur[3] peut être poursuivi, si un objet ou un bien indispensable à la vie courante (carte d'identité, carte bancaire, titre de séjour...) a été détourné. La victime[1] est son époux (non séparé), son parent[4] ou son enfant. Quelle différence entre le vol, l'escroquerie et l'abus de faiblesse ? L'abus de confiance se distingue de l'escroquerie[5].Dans l'abus de confiance, il n'y a pas de fraude initiale. L'auteur[3] des faits possède un réel droit sur le bien concerné. Pour l'escroquerie, l'auteur[3] fait croire qu'il possède un droit sur le bien. Par exemple, il retire de l'argent sur le compte de la victime[1] avec une fausse procuration. L'abus de confiance se distingue du vol[6]. Dans un abus de confiance, la victime a volontairement remis le bien à l'auteur des faits ou a permis à l'auteur de disposer de ce bien. Il y a vol si le bien a été pris par l'auteur sans aucun consentement et sans remise volontaire de la victime.[6] L'abus de confiance se distingue aussi de l'abus de faiblesse. Il y a abus de faiblesse quand l'auteur[3] profite de l'état de faiblesse d'une victime[1] pour qu'elle fasse un acte dont elle ne mesure pas toutes les conséquences. L'état de faiblesse se caractérise par exemple par l'âge, le handicap ou la grossesse d'une personne. Quels sont les recours de la victime d'abus de confiance ? Vous pouvez porter plainte au pénal Si vous êtes victime[1], vous pouvez déposer plainte pour abus de confiance. Votre plainte doit être déposée dans un délai de 6 ans après la découverte des faits. La date de découverte des faits est celle où vous disposez des éléments pour constater le détournement de vos biens. Par exemple, lorsque vous constatez que l'argent n'est pas sur votre compte. A Noter vous ne pouvez pas porter plainte plus de 12 ans après les faits même en cas de découverte tardive.



Etat: France en place avec l'ensemble d'acteurs de la  
Procureur de la République



Sur place Vous devez vous rendre dans un commissariat de police ou à la gendarmerie de votre choix. Les services de police ou de gendarmerie sont obligés d'enregistrer la plainte. La plainte est ensuite transmise au procureur de la République[7] pour qu'il décide de la suite (enquête, classement sans suite[8]...). Si vous ne connaissez pas l'auteur[3] des faits, vous pouvez remplir une pré-plainte en ligne avant de vous déplacer. Vous obtiendrez alors un rendez-vous et les policiers ou gendarmes auront déjà les éléments de votre plainte à votre arrivée. Pré-plainte en ligne[9] Par courrier Vous pouvez porter plainte auprès du procureur de la République[7]. Il faut envoyer une lettre sur papier libre[10] au tribunal judiciaire[11] du lieu de l'infraction[12] ou du domicile[13] de l'auteur[3] de l'infraction[12]. La lettre doit préciser les éléments suivants : Votre état civil et vos coordonnées complètes (adresse et numéro de téléphone) Récit détaillé des faits, date et lieu de l'infraction[12] Nom de l'auteur[3] supposé si vous le connaissez (sinon, la plainte sera déposée contre X) Noms et adresses des éventuels témoins de l'infraction[12] Description et estimation provisoire ou définitive du préjudice[2] Documents de preuve : certificats médicaux, arrêts de travail, factures diverses, constats... Volonté de se constituer partie civile[14] Porter plainte auprès du procureur de la République[15] Vous pouvez envoyer votre plainte en lettre recommandée avec accusé de réception, par lettre simple ou par lettre suivie. Vous pouvez aussi déposer votre plainte directement à l'accueil du tribunal[16].

## Pandémie de Coronavirus : malgré la situation exceptionnelle à laquelle nous sommes tous confrontés, l'AAVAC reste mobilisée.

Notre association a adapté l'organisation de ses équipes pour garantir la continuité de ses activités.

Nous restons entièrement disponibles pour aider les victimes dans toutes leurs démarches pour faire reconnaître leur statut, défendre leurs droits et obtenir l'indemnisation de tous leurs préjudices.

Vous pouvez continuer à nous contacter par téléphone du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h, par courrier et par e-mail.

Prenez soin de vous et de vos proches.

Dans tous les cas, un récépissé[17] vous est remis dès que les services du procureur de la République[7] ont enregistré votre plainte. A Savoir si vous êtes sous curatelle[18], vous pouvez porter plainte seul ou assisté de votre curateur[19]. Si vous êtes sous tutelle[20], votre tuteur[21] porte plainte en votre nom. Vous pouvez aussi porter plainte seul, mais votre tuteur[21] vous représente dans les démarches devant le juge (constitution de partie civile[22],...). Réparation de votre préjudice Si vous êtes victime[1], vous pouvez demander la réparation du préjudice[23]. Pour cela, vous devez vous constituer partie civile[22] lors du dépôt de plainte ou au cours de la procédure, et ce jusqu'à l'audience[24]. Vous pouvez demander comme réparation un ou plusieurs des éléments suivants : Montant du prix du bien ou de l'argent détourné Dommages et intérêts[25] pour la privation de l'objet et le préjudice[2] moral Somme pour couvrir le montant des frais engagés pour le procès Vos demandes doivent être chiffrées. A Savoir si vous êtes sous curatelle[18], vous pouvez porter plainte seul ou assisté de votre curateur[19]. Si vous êtes sous tutelle[20], votre tuteur[21] porte plainte en votre nom. Vous pouvez aussi porter plainte seul, mais votre tuteur[21] vous représente dans les démarches devant le juge (constitution de partie civile[22],...) Autres actions Si l'auteur[3] des faits possède une procuration[26], la victime[1] peut y mettre fin. Elle peut aussi faire opposition aux virements[27] au profit de l'auteur des faits. Il est impossible de demander le blocage de sa carte bancaire[27] ou de ses chèques[28]. Quelles sont les peines prévues pour l'auteur d'abus de confiance ? Cas général L'abus de confiance est passible de 5 ans de prison et 375 000 d'amende. A Savoir si l'auteur[3] des faits est un notaire, un commissaire de justice (anciennement huissier de justice[29] et commissaire-priseur judiciaire)...., il encoure jusqu'à 10 ans de prison et 1 500 000 € d'amende. Le complice des faits d'abus de confiance risque la même peine[30] que l'auteur[3]. Personne vulnérable Les peines peuvent aller jusqu'à 7 ans de prison et 750 000 € d'amende si les 2 conditions suivantes sont réunies : La victime[1] est une personne vulnérable en raison de son âge, d'une maladie ou d'une grossesse.... L'auteur[3] des faits est un dirigeant d'entreprise, un banquier,... Le complice des faits d'abus de confiance risque la même peine[30] que l'auteur[3]. Association sociale ou humanitaire L'abus de confiance est passible de 5 ans de prison et 375 000 d'amende. Les peines peuvent aller jusqu'à 7 ans de prison et 750 000 € d'amende si les conditions suivantes sont réunies : La victime[1] est une association humanitaire ou sociale L'auteur[3] des fait a fait appel[31] au public pour se faire remettre de l'argent L'auteur[3] s'est fait remettre de l'argent soit pour son propre compte, soit comme dirigeant d'entreprise, banquier,... Le complice des faits d'abus de confiance risque la même peine[30] que l'auteur[3]. Curateur ou tuteur Quand parle-t-on d'abus de confiance ? Il y a abus de confiance lorsqu'un curateur[19] ou un tuteur[21] profite de sa mission pour détourner les biens du majeur protégé à son profit.

Pour que l'abus de confiance soit reconnu, il faut prouver que le bien a été détourné de l'usage prévu. A Savoir il y a abus de confiance même si le tuteur[21] ou curateur[19] faufait est de la famille du majeur protégé. Quelle différence entre l'escroquerie et l'abus de faiblesse ? Pour que l'abus de confiance se distingue de l'escroquerie[5]. Pour un abus de confiance, il n'y a pas de fraude initiale. L'auteur[3] des faits a réellement le droit de gérer l'argent du majeur protégé en tant tuteur[21] ou curateur[19] renforcé. Mais il détourne cet argent pour un autre usage que l'intérêt du majeur protégé. Il y a escroquerie si l'auteur[3] des faits est simple curateur[32], mais fait croire à la banque qu'il a les droits d'un tuteur[33] en présentant un faux document. Un simple curateur[19] n'a en effet pas le droit de percevoir les revenus de la personne protégée[34]. L'abus de confiance se distingue aussi de l'abus de faiblesse. Il y a abus de faiblesse quand l'auteur[3] profite de l'état de faiblesse de la victime[1] pour qu'elle fasse un acte dont elle ne mesure pas toutes les conséquences. L'état de faiblesse se caractérise par exemple par l'âge, le handicap ou la grossesse d'une personne. Quels sont les recours de la victime d'abus de confiance? Plainte au pénal Si vous êtes sous curatelle[18], vous pouvez porter plainte seul. Si vous êtes sous tutelle[20], vous pouvez porter plainte contre votre tuteur[21] seul. Le juge des contentieux de la protection (ex juge des tutelles[35]), informé de votre démarche, peut décider de nommer un administrateur ad'hoc. Cette personne sera chargée de vous accompagner dans vos démarches juridiques. Elle vous représente dans les démarches devant le juge (constitution de partie civile[22]...) Un proche de la personne protégée[34] ou le subrogé curateur ou subrogé tuteur[36], s'il y en a un, peut dénoncer des faits d'abus de confiance contre le curateur[19] ou le tuteur[21]. Le signalement se fait aux services de police ou de gendarmerie ou au procureur de la République[7].

Le juge des contentieux de la protection (ex-juge des tutelles[35]) doit aussi en être informé. La plainte doit être déposée dans un délai de 6 ans après la découverte des faits. La date de découverte des faits est celle où le proche de la victime[1] dispose des éléments pour constater le détournement des biens. Par exemple, lorsque le proche constate que l'argent n'est pas sur le compte de la personne protégée[34]. Cependant, il n'est pas possible de porter plainte plus de 12 ans après les faits même en cas de découverte tardive. Sur place Vous devez vous rendre dans un commissariat de police ou à la gendarmerie de votre choix. Les services de police ou de gendarmerie sont obligés d'enregistrer la plainte. La plainte est ensuite transmise au procureur de la République[7] pour qu'il décide de la suite (enquête, classement sans suite[8]...). Si vous ne connaissez pas l'auteur[3] des faits, vous pouvez remplir une pré-plainte en ligne avant de vous déplacer. Vous obtiendrez alors un rendez-vous et les policiers ou gendarmes auront déjà les éléments de votre plainte à votre arrivée. Pré-plainte en ligne[9] Par courrier Vous pouvez porter plainte auprès du procureur de la République[7]. Il faut envoyer une lettre sur papier libre[10] au tribunal judiciaire[11] du lieu de l'infraction[12] ou du domicile[13] de l'auteur[3] de l'infraction[12]. La lettre doit préciser les éléments suivants : Votre état civil et vos coordonnées complètes (adresse et numéro de téléphone) Récit détaillé des faits, date et lieu de l'infraction[12] Nom de l'auteur[3] supposé si vous le connaissez (sinon, la plainte sera déposée contre X) Noms et adresses des éventuels témoins de l'infraction[12] Description et estimation provisoire ou définitive du préjudice[2] Documents de preuve : certificats médicaux, arrêts de travail, factures diverses, constats... Volonté de se constituer partie civile[14] Porter plainte auprès du procureur de la République[15] Vous pouvez envoyer votre plainte en lettre recommandée avec accusé de réception, par lettre simple ou par lettre suivie.

Vous pouvez aussi déposer votre plainte directement à l'accueil du tribunal[16]. Dans tous les cas, un récépissé[17] vous est remis dès que les services du procureur de la République[7] ont enregistré votre plainte. Réparation du préjudice Le majeur sous curatelle[18], victime[1], peut demander réparation de son préjudice[2]. Pour cela, elle doit se constituer partie civile[14] lors du dépôt de plainte ou au cours de la procédure, et ce jusqu'à l'audiencequotesdbs.dbs2.pdfusesText 2 [PRENOM expéditeur] [NOM expéditeur] LETTRE RECOMMANDÉE AVEC AVIS DE RÉCEPTION Madame, Monsieur, Le Procureur de La République Par la présente, je vous informe mon dépôt de plainte contre Madame, Monsieur (préciser le nom et prénom de la personne) pour abus de confiance. En effet, après un contrôle interne au sein de notre entreprise qui a lieu le (préciser la date du contrôle interne), nous avons pu constater une grave anomalie sur le compte de notre entreprise. Suite à ce problème nous avons mené une enquête interne qui nous a permis de prouver que Madame, Monsieur (préciser le nom et prénom de la personne concernée) a détourné une somme totale d'un montant de (préciser la somme) euros. Je vous prie de trouver les pièces justificatives démontrant ce délit jointes à cette lettre. Vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à cette affaire afin de faire valoir mes droits, je vous prie d'agréer Madame, Monsieur le Procureur de la République, l'expression de sentiments les plus respectueux. [PRENOM expéditeur] [NOM expéditeur] Avez-vous été victime d'abus de confiance ? Quelqu'un s'est abusé de votre confiance et a commis un acte frauduleux envers vos biens ? Vous avez le droit de porter plainte pour abus de confiance. Envoyez cette lettre en recommandé avec accusé de réception chez Service Postal, n'oubliez pas de remplir vos informations. Vous avez la possibilité de suivre en ligne vos courriers sur Service Postal, vos courriers seront remis sans problème par la poste à destinataire.